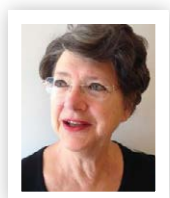


ASSOCIATION AMICALE DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES RETRAITÉS DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

ÉDITO



CHÈRES CONSŒURS, CHERS CONFRÈRES,

J'espère que vous allez bien ainsi que tous ceux qui vous sont chers et que vous avez profité du déconfinement pendant l'été.

Comme vous avez pu le constater, pour tenir compte du contexte sanitaire, depuis octobre, nous avons continué les visioconférences culturelles. Pour la fin de l'année nous avons organisé des sorties conviviales et chaleureuses, comme nous les aimons : **notre assemblée générale le 9 novembre** à l'hôtel Napoléon et une soirée au **théâtre des variétés le 25 novembre « La famille et le potager »**.

Pour 2022, compte tenu du contexte actuel, nous sommes très prudents, et nous vous proposons **le 18 janvier notre « galette » traditionnelle à la maison d'Amérique Latine** et vu le succès de la **visite guidée Julie Manet, au musée Marmottant Monet**, le 30 novembre dernier, nous avons reprogrammé une nouvelle visite guidée avec notre conférencière habituelle le **15 mars** prochain. Mais surveillez bien vos mails, dans la mesure du possible, nous essaierons d'organiser d'autres réunions en présentiel et ou en visioconférence, en fonction du contexte sanitaire.

Bien que moins chaleureuses, les visioconférences ont aussi leur côté positif en ce qu'elles permettent à des confrères qui rencontrent des difficultés pour se déplacer, de participer à ces réunions. C'est pourquoi en 2022 nous avons prévu certains thèmes en visioconférence et en présentiel, tel sera notamment le cas pour **la loi de finances avec Jean Pierre Cossin le mardi 15 février au conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et en visioconférence**.

Dans notre LIEN du mois de juin, nous vous avons précisé que pour rester en contact avec votre association, il existait un moyen rapide et économique : **NORE SITE « ECRparisidf.net »**

Toutefois, compte tenu des difficultés techniques rencontrées par certains d'entre vous, votre conseil d'administration a décidé d'étudier la mise en place d'un nouveau site. Alain Rolland a pris en charge son étude et sa mise en place. Il est prévu que notre nouveau site garde son nom « **ECRparisidf.net** ». En principe, ce nouveau site devrait être opérationnel fin 2021 ou début 2022.

Pour votre première connexion vous devrez seulement valider : vos nom, prénom, adresse mail, adresse postale, date de naissance, numéros de téléphone et choisir un nouveau mot de passe.

J'espère que ce nouveau Site plus moderne et plus convivial vous permettra de nous contacter plus facilement et plus souvent.

Bonne lecture de votre journal semestriel : tout article qui vous semble intéressant pour nos adhérents est le bienvenu. Envoyez-les directement à Roger Laurent, notre rédacteur.

Dans l'espoir de vous retrouver bientôt, gardez-vous, ainsi que vos proches en bonne santé.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année chaleureuses et conviviales.

Bien amicalement

MICHÈLE RAHIER
TÉL : 06 07 51 93 11

SOMMAIRE

- 01 **L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE**
- 02 **CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR**
 - REVALORISATION DES PENSIONS
 - LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE ET LA RETRAITE
- 04 **ECLAIRAGE SUR...**
 - LES CRYPTOMONNAIES
 - L'INVESTISSEMENT LOCATIF
- 06 **DOSSIER**
 - ESSAI DE DÉCRYPTAGE D'UN THÈME D'ACTUALITÉ : L'IMMIGRATION
 - IMMIGRATION. UNE CRISPATION FRANÇAISE
 - IDÉES REÇUES SUR L'IMMIGRATION.
- 10 **LE FORUM DES ADHÉRENTS**
 - VOUS AVEZ DIT « TÉLÉMIGRATION » ?
 - TCHEKHOV ET L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE
- 13 **CONFÉRENCES ET SORTIES CULTURELLES**
 - LA CHRONIQUE DE JEAN-CHARLES LACHESNAIS
- 14 **LE COIN BIBLIOTHÈQUE**
 - VIRGINIE TROUSSIER, *AU MILIEU DE L'ÉTÉ, UN INVINCIBLE HIVER*
 - GÉRARD MORDILLAT, *LES ROSES NOIRES*
 - SYLVAIN TESSON, *UN ÉTÉ AVEC RIMBAUD*
- 17 **PRATIQUE**
 - BRÈVES INFOS DE PIERRE RAPETTI
 - LES SUGGESTIONS DE FRANCE RAPETTI
- 18 **POUR SOURIRE... OU RÉFLÉCHIR**
 - L'ANTONOMASE, QUEL CHIC !
 - ETES-VOUS ANOSOGNOSIQUE ?
 - L'ULTRACRÉPIDARIANISME
 - UN PEU DE POÉSIE...
- 21 **LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION**
 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 NOVEMBRE 2021
 - VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION. QUI FAIT QUOI ?
 - AGENDA
 - COACHING MÉMOIRE

RÉDACTEUR :
ROGERLAURENT.HC@WANADOO.FR



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

PAR ALAIN ROLLAND

REVALORISATION DES PENSIONS

LA REVALORISATION DES PENSIONS DU RÉGIME RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR 2022 A ÉTÉ VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVEC

La valeur de service du point a été revalorisée de **1,20%** (taux d'inflation sur un an de l'IPCH hors tabac de 1,50%), il passe de 1.186 à 1.200. Il avait été revalorisé pour 2020 de 0,8% pour une inflation estimée de 0,8% qui a été en réalité de 0,50%.

La valeur du point d'achat a été revalorisé de 2,5%.

Ces revalorisations ont été décidées compte-tenu d'une diminution en 2022 du taux de rendement du régime complémentaire de 8,71% à 8,60%. Le Conseil d'administration pense que ce taux de rendement devrait continuer à baisser pour assurer la pérennité du régime pour atteindre 8% vers 2033.

Rappelons que les retraites complémentaires AGIRC- ARRCO, n'avaient pas été revalorisées

au 1^{er} novembre 2020 (au 1^{er} novembre 2019 la revalorisation avait été de 1%) et ont été revalorisées au premier novembre 2021 de 1% pour une inflation estimée à 1,50%. Cette sous-indexation a été justifiée par la situation dégradée des comptes de l'Agirc-Arcco (résultat déficitaire de 4,1 milliards d'euros) et du contexte économique exceptionnel.

La retraite de base devrait être revalorisée au 1^{er} janvier 2022 de 1,1% pour un taux d'inflation estimé de 1,4% en 2021 et de 1,5% en 2022.

Concernant le taux de rendement du régime complémentaire de 8,60%, il est essentiel de rappeler que cela signifie qu'un retraité récupère en environ 11 ans les cotisations qu'il a versées alors que l'espérance de vie est de 23/25 ans à ce jour. Rappelons que l'Etat a pour cible un taux de rendement pour les différents régimes de 5% à 62 ans. L'âge de départ à la retraite à la Cavec est de 65 ans et non 62 ans, le taux de 8,71% à 65 ans a un taux équivalent de 7,80% à 62 ans.

LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE ET LA RETRAITE

PAR ALAIN ROLLAND

TOUR D'HORIZON DES IDÉES LANCÉES TOUS AZIMUTS PAR LA PLUPART DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE SUR LA RÉFORME DE NOTRE RÉGIME DE RETRAITE.

MARINE LE PEN (RN)
ET JEAN-LUC MÉLENCHON (LFI)

Les deux extrêmes se rejoignent pour un retour

de l'âge légal de la retraite à 60 ans en s'appuyant sur le soutien majoritaire de l'opinion. Mais comment financer le coût de cette mesure chiffré par l'Institut Montaigne à 35 Milliards ? Le leader de la France Insoumise la financerait par une augmentation générale des salaires qui augmentera mécaniquement les cotisations et par la création de 1,5 millions d'emplois écologiques. La candidate d'extrême droite table sur les économies liées à la réduction de l'immigration et à la lutte contre la fraude fiscale.

ANNE HIDALGO (PS) ET YANNICK JADOT (EELV)

Pour l'instant ils ne remettraient pas en cause l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Anne Hidalgo a réagi aux rumeurs d'un possible report à 64 ans par le gouvernement en dénonçant une mesure injuste pénalisant les petits salaires, les travailleurs précaires, les femmes et les ouvriers qui vivent en moyenne sept ans de moins que les cadres. Yannick Jadot préconise de renforcer les départs anticipés pour les carrières les plus difficiles.

XAVIER BERTRAND ET ERIC ZEMMOUR

Ils défendent tous les deux un report de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Xavier Bertrand, augmenterait progressivement l'âge de départ de deux à trois mois chaque année pour atteindre 64 ans d'ici 2030, puis 65 ans à l'horizon 2035 si l'espérance de vie continue d'augmenter. Il préconise des dérogations pour les métiers usants et une revalorisation pour les petits salaires. Eric Zemmour a avancé un départ à 64 ans en 2030 assorti d'un bonus-malus pour éviter que les entreprises licencient les séniors car la moitié des retraités qui se retirent à 62 ans ne sont déjà plus au travail.

VALÉRIE PÉCRESSE ET MICHEL BARNIER

Ils reprennent tous deux le recul de l'âge de départ à la retraite du programme de François Fillon à 65 ans. Valérie Pécresse y ajoute des aménagements pour les métiers les plus pénibles et une hausse de la pension minimum au niveau du SMIC en 2030 pour une carrière complète, et souhaite aussi relancer la politique familiale pour augmenter la natalité. Michel Barnier assure qu'il mettra en œuvre sans délai cette réforme courageuse. Les deux candidats utiliseront ensuite les fonds récoltés par cette réforme estimés à terme à 30 milliards pour équilibrer leur programme.

ARNAUD MONTEBOURG semble pour le statut quo. **PHILIPPE JUVIN** est le seul à proposer pour soutenir le régime par répartition un régime complémentaire par capitalisation.

EMMANUEL MACRON

Notre président a renoncé au big bang de la réforme à point du régime unique universel. En juillet il annonçait que la suppression des régimes spéciaux, l'allongement de la vie active et la hausse des petites pensions à 1000 euros restaient d'actualité. Depuis il a affirmé qu'en raison de la situation sanitaire et économique les conditions n'étaient pas réunies pour relancer ce chantier. Mais il a exprimé les principes simples suivant

lesquels la réforme devra être menée durant son éventuel prochain quinquennat : Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite sans préciser à quel niveau, suppression des régimes spéciaux avec harmonisation des règles entre public et privé, mise en place d'un seuil minimal de retraite de 1000 euros pour une carrière complète, et encouragement pour le travail au-delà de l'âge légal.

On voit bien que l'âge de départ à la retraite est au centre des programmes et est le critère qui distingue les différents candidats. Certes chacun s'adresse à son électorat et fait des propositions propres à le séduire.

Certes les grandes Instances ont elles aussi leurs propres positions. Pour le **Conseil d'Orientation des retraites (COR)** la part des dépenses de retraite dans le PIB devrait retrouver dès 2022 son niveau d'avant crise puis se stabiliser dans les années 2030 (13.7% du PIB). Sans contester les conclusions du **COR la Cour des Comptes** souligne que cette baisse de la part des dépenses de retraite dans le PIB ne signifie pas l'absence de problèmes de financement des retraites. Elle ne veut pas des dix ans de déficit (en 2020 13 Milliards) annoncés par le COR. Sans se prononcer sur la façon de les réduire elle indique que depuis les années 80 c'est le passage à l'indexation sur les prix qui a permis de loin les plus grosses économies (de l'ordre de 40 milliards sur les dépenses annuelles actuelles). En effet plus la croissance est forte, plus les salaires augmentent par rapport aux prix ce qui contribue à freiner les dépenses de retraite en part de PIB.

La Cour des comptes préconise pour maîtriser l'évolution des dépenses de retraite de prendre pour guide des principes d'équité entre générations et à l'intérieur de chaque génération tout en visant à simplifier les règles et les harmoniser entre les différents régimes, ce qui « nécessite une expertise renforcée pour en faire partager les enjeux, une concertation approfondie pour en faire comprendre les objectifs et un calendrier de mise en œuvre suffisamment étalé pour en faciliter l'acceptation et permettre les adaptations nécessaires dans les entreprises ».

Les Français, même s'ils expriment dans les sondages être favorables à l'avancement de la retraite à 60 ans savent bien qu'ils n'échapperont pas à un recul de l'âge de départ à la retraite et/ou à un allongement de la durée requise pour le taux plein. Dans les faits, les Français partent en moyenne à 62 ans et 10 mois pour une moyenne de 65 ans en Europe.



ECLAIRAGE SUR...

LES CRYPTOMONNAIES (ACTIFS NUMÉRIQUES)

PAR PIERRE RAPETTI

Créé autour des années 2010, ce mode de placement est l'objet d'avis partagés dont certains le considèrent comme un investissement juteux et d'autres comme une escroquerie compte tenu des risques à la base. Le plus connu dans ce domaine est le BITCOIN. Les utilisateurs peuvent, avec de bonnes connaissances techniques en informatique, créer leur propre cryptomonnaie. Le Bitcoin est une devise, sans existence physique, fonctionnant par des réseaux d'ordinateurs, suivant un principe intitulé le « Blockchain ». Son propriétaire ne détient ni billets, ni pièces mais une simple clé virtuelle composée de chiffres et de lettres. Les Bitcoins peuvent s'échanger entre individus et même payer certains commerçants. Les variations importantes de ces actifs impliquent la crainte et la prudence et rendent leur usage limité. Les principaux utilisateurs ne sont pas les pays occidentaux, mais des pays tels que le Nigéria, la Turquie, le Pérou, le Vietnam, dont les habitants n'ont pas tous des comptes bancaires. Les cryptoactifs peuvent s'échanger sur l'une des 300 plateformes spécialisées. Ces plateformes doivent toutefois être enregistrées auprès de l'AMF. Si cette mesure ne garantit en rien le niveau de sécurité du placement, il permet de limiter les risques face aux escrocs.

Sur le plan fiscal, les plus-values sont taxées à 30% à partir d'un formulaire spécial n° 2086. Les moins-values ne sont pas déductibles des gains boursiers mais uniquement sur des plus-values de même nature sur une année. A la différence des plus-values boursières, les plus-values des cryptomonnaies sont calculées sur la base de la valorisation globale du portefeuille. Elles peuvent se chiffrer par conversion en euros ou par l'achat d'un bien. Vu les difficultés de cette valorisation il est conseillé de faire appel à des sociétés spécialisées telles que Blockpit ou Waltio.



Les partisans des « monnaies virtuelles » défendent leur bilan : des valorisations multipliées, en trois ans, par deux, cinq ou dix et même parfois plus, mais également une révolution technologique (sécurisation des données) et économique (alternative aux monnaies traditionnelles contrôlées par les banques centrales).

Les opposants aux cryptomonnaies insistent sur les risques d'un tel investissement : risque technologique, problèmes de piratage, perte de confiance...

LES ÉPARGNANTS PEUVENT ENVISAGER D'Y INVESTIR NOUS DIT STEFAN DE QUELEN (L'OBS DU 07 10 2021), MAIS À CONDITION DE RESPECTER QUELQUES RÈGLES DE PRUDENCE :

- › N'investir qu'un capital que vous pouvez perdre ;
- › Avoir un horizon à long terme pour éviter une erreur de timing ;
- › Sélectionner une plateforme d'échange reconnue et régulée ;
- › Ne pas se laisser amadouer par des promesses de gains « rapides », « faciles », voire « garantis » ; ces promesses cachent invariablement des arnaques.

L'INVESTISSEMENT LOCATIF

PAR PIERRE RAPETTI

L'immobilier locatif reste l'un des placements attractifs en raison de l'espérance de rendement qu'il continue d'offrir. Mais les potentialités de gains annoncées – parfois à deux chiffres – par certains programmes ne doivent pas faire oublier les autres paramètres qui caractérisent un bon placement, notamment les risques financiers, le cadre fiscal et la sérénité dans la gestion du placement.

Sur le papier, on peut obtenir une rentabilité sensiblement supérieure à la moyenne en privilégiant les petites surfaces ou en évitant les grandes villes. Mais si le rendement est potentiellement plus élevé sur ces biens, il y a souvent des contreparties : un turnover plus important, des vacances et des remises en état plus fréquentes ou des difficultés lors de la revente. Il faut plutôt privilégier des biens qui se loueront facilement sur un marché dynamique.

L'immobilier étant le placement le plus taxé en France, on peut s'intéresser à la location meublée, sans doute moins rentable sur le papier qu'un bien vide mais plus légèrement imposée fiscalement.

Afin d'éviter les frais et parfois aussi par plaisir, on peut choisir de s'occuper de ses biens loués mais cette activité est très chronophage, surtout si on manque de chance dans le choix des locataires. Elle requiert aussi de nombreuses et réelles compétences car il faut être à la fois agent immobilier, décorateur, électricien, plombier, comptable, fiscaliste et même parfois déménageur. On choisira alors de se faire accompagner par un professionnel de qualité, lequel viendra réduire la rentabilité de l'investissement, mais c'est le prix à payer pour un placement rémunérateur obtenu sereinement.

SOURCE : CONSEILS DE STEFEN DE QUELEN (L'OBS DU 21 10 2021)





ESSAI DE DÉCRYPTAGE D'UN THÈME D'ACTUALITÉ : **L'IMMIGRATION**

PAR ROGER LAURENT

ROGERLAURENT.HC@WANADOO.FR

IMMIGRATION : UNE CRISPATION FRANÇAISE

Juste avant la Seconde Guerre mondiale, une certaine presse s'interrogeait sur « l'angoissant problème » des « indésirables » : les Arméniens, les juifs allemands, les Russes blancs, les centaines de milliers d'Italiens, de Polonais que la France avait attirés pour reconstruire un pays exsangue après la grande « boucherie » de 1914-1918, pour qu'ils remplacent dans les mines du Nord et dans les fermes du Bassin parisien, les jeunes Français tombés sous la mitraille et les obus.

La Grande Dépression de 1929 a modifié cette ambiance car ces travailleurs venus d'ailleurs sont soudainement apparus comme des intrus qui, non seulement accaparaient les emplois et les habitations à bon marché mais faisait baisser le niveau de l'enseignement dans les écoles et surtout pesaient sur les finances publiques. Car, s'ajoutaient à ceux que nous avons fait venir, les juifs allemands qui fuyaient le nazisme et les républicains espagnols s'échappant de l'Espagne franquiste.

Une certaine presse de l'époque se déchaînait contre les « métèques », la « racaille », les « Espagnols violeurs de carmelites », tous considérés comme responsables de « malheurs de la France ».

Depuis la fin du XIX^e siècle, à chacune des trois grandes crises économiques, la vieille phobie française contre l'immigration se réveille et se traduit par une récession socio-économique, par des poussées xénophobes, par la montée de l'extrémisme. Ce fut le cas, dans les années 1930, donc, mais aussi durant la dépression des années 1980 et surtout avec le

choc pétrolier de 1973 qui a sifflé la fin des Trente Glorieuses et du plein emploi. Cette dernière a d'ailleurs donné lieu à une tentative de renvoyer chez eux les dizaines de milliers de travailleurs maghrébins qui étaient venus rebâtir la France après la Seconde Guerre mondiale.

On en est là aujourd'hui. Le débat sur l'immigration ne quitte pas l'espace médiatique. Ce ne sont plus, désormais, les juifs allemands ou les Italiens ou les Polonais qui se montreraient incapables de s'intégrer, mais les « étrangers non européens » du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

Cette phobie se nourrit d'une réalité : le taux d'immigrés qui se situe aujourd'hui à 10,2% de la population, s'accroît depuis le début des années 2000 après être longtemps resté stable. Mais il s'alimente aussi des confusions, - plus ou moins entretenues - sur le terme même d'immigrés qui désigne, selon l'Insee, les étrangers nés à l'étranger. Et ces immigrés, selon la définition de l'Insee sont, en 2020 : 47% d'Africains, 32% d'Européens, 14% d'Asiatiques et

6% d'Américains (y compris ceux qui ont acquis la nationalité française).

Le rejet de l'immigration prospère enfin sur l'angoisse d'un monde globalisé, parcouru par 260 millions de migrants, trois fois plus qu'en 1975, sur la peur engendrée par les attentats islamistes, commis, certains, par des immigrés et sur l'impuissance des pouvoirs publics face aux phénomènes de « ghettos ». Quelque 35% des personnes nées à l'étranger vivent en Ile-de-France (c'est 36% à Londres et 30% dans le comté de Stockholm), selon l'étude annuelle de l'OCDE. Cette concentration géographique, parfois deux fois supérieure en région parisienne pour l'immigration extracommunautaire, comme en Seine-Saint-Denis, conduit inévitablement à des problèmes d'intégration, notamment sur le marché de l'emploi.

« La concentration des immigrés dans certains territoires, ajoutée à la question de l'islam, rend la thématique plus visible et renforce les crispations », analyse Jérôme Fourquet, directeur du département Opinion à l'Ifop et auteur de « L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée » (Seuil). Selon lui, « le rejet de l'immigration est devenu, depuis longtemps majoritaire chez les Français ». En mai 2021, 57% jugeaient le nombre d'immigré « trop élevé ». En octobre, 67% se disaient même inquiets d'un éventuel « grand remplacement », plus précisément que « les populations européennes, blanches et chrétiennes, soient menacées d'extinction suite à l'immigration musulmane ». Cette théorie n'est pas nouvelle, elle est née à la fin du XIX^e siècle, dans le sillage de « L'Action française », fondée par le journaliste vichiste et antisémite, Charles Maurras – emprisonné à la Libération.

En France, dans la campagne présidentielle, l'immigration, pourtant derrière le pouvoir d'achat dans les préoccupations des Français, est sur toutes les lèvres et dans tous les débats. C'est d'abord le président qui affiche sa volonté d'en faire un thème de campagne. Il vient de réduire les quotas de visas de 30% pour les Tunisiens, de 50% pour les Algériens et les Marocains. La plupart des autres candidats pratiquent ouvertement une surenchère effrénée des mesures propres à interdire notre territoire aux populations qui fuient leur pays en guerre ou aux mains d'un despote, ou encore en proie à une situation économique et sociale totalement dégradée. On veut renvoyer dans leur pays deux millions d'étrangers, ou bien stopper l'immigration ou encore expulser les sans-papiers, durcir le regroupement familial...

Il faut sans doute n'y voir que des effets de manches car la quasi-totalité de ces « propositions » butent en premier lieu sur la Constitution française : l'asile

et l'immigration familiale y sont inscrits depuis 1946. Mais aussi sur les législations européenne et internationale : Convention européenne des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'enfant, Convention de Genève relative aux droits des réfugiés... Depuis quelques décennies, chaque président a imposé son texte. Le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) mis en place en 2004 en remplacement d'une ordonnance de 1945, par exemple, est devenu un mastodonte qui a dû être remanié tellement il était devenu illisible. Le Conseil d'Etat, dans son avis sur la loi de septembre 2018 pour « une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », a été jusqu'à oser regretter que « depuis 1980, 16 lois majeures soient venues modifier les conditions d'entrée et de séjour », soit un rythme de changement des règles tous les deux ans depuis quinze ans. « *Les dispositifs [...] se multiplient, [...] la portée, le régime ou les conditions diffèrent marginalement, sans que cette sophistication n'entraîne un surcroît d'efficacité.* »

La France est une vieille terre d'immigration. Notre Hexagone, en raison notamment de sa situation géographique, de ses façades maritimes et de son empire colonial, connaît des périodes successives d'immigration depuis la révolution industrielle. Elle a même été le premier pays au monde pour les flux d'accueil, devant les Etats-Unis, à la fin des années 1920. « Mais depuis la fin des années 1970, la donne a changé, la France est devenue un pays de faible immigration, en flux, comme en proportion, analyse un responsable de l'OCDE : en 2020, parmi les 15 pays qui accueillent – en proportion – le plus d'immigrés (en comptant les personnes nées françaises à l'étranger), la France se classe à la 11^{ème} place, devant la Grèce, l'Italie, la Hongrie et la Pologne, avec 12,8% d'immigrés (l'Allemagne 16,1%, le Royaume-Uni 13,7%).

La crispation à l'égard de l'immigration, n'est hélas pas une spécialité française. Quand on voit ce qu'il se passe aux portes de l'Europe actuellement où les migrants sont instrumentalisés par des dirigeants irresponsables dans des joutes géopolitiques peu reluisantes, on se demande comment les pays d'Europe vont se comporter lorsque, sous l'effet du réchauffement climatique, les flux d'immigrés vont inévitablement s'amplifier. Réduire les drames insupportables comme celui survenu en Manche le 24 novembre à la question des passeurs, c'est refuser de voir les causes réelles et profondes d'une telle situation. La fermeture des routes migratoires légales, les réglementations administratives qui empêchent les demandes d'asile, contribuent à faire prospérer ces réseaux.





» IDÉES REÇUES SUR L'IMMIGRATION

Plusieurs avis autorisés, plusieurs études récentes permettent de sortir des fantasmes liés à l'immigration en France, véhiculés notamment une classe politique en partie hostile.

LA FRANCE EST UNE PASSOIRE

On en est loin. Le pays s'est refermé et on a limité les entrées à l'immigration de « droit », familiale et humanitaire parcimonieusement. « *De nouvelles contraintes, réduction des limites d'âge, adhésion aux valeurs de la France ou surface de l'appartement d'accueil, n'ont cessé d'être empilées pour restreindre l'immigration familiale*, indique François Héran, responsable de la chaire Migrations et Sociétés au Collège de France. *Nous n'avons pas été très généreux non plus pour le droit d'asile. Entre 2014 et 2020, 5,6 millions de premières demandes de statut de réfugié ont été déposées en Europe ? La France, pourtant le deuxième pays le plus peuplé de l'Union, n'en a enregistré que 10% contre 38% pour l'Allemagne. Longtemps dans le peloton de queue pour les demandes annuelles rapportées à la population, elle est juste en train de se rapprocher de la moyenne européenne.* » Il faut rappeler que la France s'était déjà montrée peu ouverte, dans les années 1990, lors de la décennie noire en Algérie et lors des guerres dans l'ex-Yougoslavie.

Autre statistique éclairante : la distribution de titres de séjour « professionnels » s'est, elle aussi, réduite. Seulement 12% des entrées en 2020.

LES IMMIGRÉS NOUS COÛTENT CHER

L'idée du coût de l'immigration pour l'économie et les finances est battue en brèche par de nombreux économistes. Les immigrés paient en effet des taxes, des impôts, des charges sociales. Plus jeunes en moyenne que le reste de la population, ils pèsent moins sur le budget de la Sécurité sociale. Même s'ils bénéficient souvent de logements et de minima sociaux et malgré un taux de chômage supérieur à celui des « natifs », ils financent davantage que ce qu'ils perçoivent, l'équivalent de 1% du PIB, selon l'OCDE.

LES IMMIGRÉS PRENNENT LE TRAVAIL DES FRANÇAIS ET TIRENT LES SALAIRES VERS LE BAS

« *Le débat sur l'immigration est dominé chez nous par les questions identitaires et sécuritaires. Quand on l'aborde sous l'angle économique, c'est souvent pour dépeindre les immigrés comme une menace pour les emplois, une charge pour le système de santé et de protection sociale. C'est une idée fausse* », constatent Emmanuel Auriol de l'École d'économie de Toulouse et Hillel Rapoport de l'École d'économie de Paris qui viennent de rédiger



une note pour le Conseil d'Analyse économique (CAE). Elle est sans appel. « *Les études montrent que les immigrés ne sont pas des gens ordinaires, écrivent-ils. Ils se caractérisent par leur capacité à prendre des risques, leur aptitude à investir dans des méthodes de production nouvelles, des niveaux de santé et d'éducation meilleurs que ceux restés au pays. Ce sont des qualités essentielles qui favorisent la mobilité sociale, l'innovation et la création d'entreprises.* »

Aux Etats-Unis, en 2011, 56% des doctorats en sciences de l'ingénieur, 51% en informatique et 44% en physique ont été délivrés à des immigrés. Ils représentent 26% des entrepreneurs et sont à l'origine de 24% des brevets déposés sur la période 1940-2000. La France en privilégiant une immigration familiale, peu qualifiée et donc peu diversifiée, se prive de ces perspectives de dynamisme, regrettent les deux auteurs qui préconisent un système d'entrées à points (langue, niveau de qualification...) comme au Canada ou en Autriche.

Le discours politique français dominant, s'appuyant sur de fausses idées, est hostile à l'immigration. Alors même que nous accueillons peu – et mal – les immigrés et que leur impact sur l'économie est globalement favorable, ce n'est pas avec notre politique migratoire actuelle que l'on peut attirer des migrants qualifiés.

Alors que la croissance pourrait tutoyer 7% cette année en France et que la pénurie de main-d'œuvre bat tous les records, les syndicats patronaux et de

travailleurs sont pour une fois d'accord : il faut augmenter l'immigration de travail.

Déjà de nombreux secteurs fonctionnent avec les immigrés, qui occupent, selon la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares), un emploi sur dix : 39% des emplois à domicile, 28% des postes de sécurité et de gardiennage, 27% des ouvriers non qualifiés du bâtiment, 14% des ingénieurs en informatique, 13% des artisans, 12% des conducteurs de véhicules, 12% des médecins...

Point n'est besoin de longues enquêtes pour se rendre compte à quel point la France aurait du mal à tourner sans eux.

Ajoutons que c'est un immigré africain, Mohamed Mbougar Sarr, né au Sénégal, Beauvaisien d'adoption qui a décroché cette année le Goncourt, le plus prestigieux des prix littéraires français, pour son roman « *La plus Secrète Mémoire des hommes* ».

N'oublions pas non plus que Joséphine Baker, née aux Etats-Unis, vient d'entrer au Panthéon. C'est la sixième femme – sur 80 personnages illustres – à y entrer après Simone Veil en 2018.

PRINCIPALE SOURCE DE CES DEUX TEXTES : ARTICLE PUBLIÉ DANS L'OBS DU 11 NOVEMBRE 2021 (SOPHIE FAY, NATHALIE FUNÈS ET BAPTISTE LEGRAND).



LE FORUM DES ADHÉRENTS

VOUS AVEZ DIT « TÉLÉMIGRATION » ?

PAR ROGER LAURENT

Dans les dernières décennies du précédent siècle, il s'est produit dans le monde des entreprises et surtout dans le monde des grandes entreprises, un fait marquant qui pèse encore aujourd'hui sur notre tissu économique : à la tête de ces entreprises, le financier a chassé l'industriel.

Et ce nouveau dirigeant, on n'y a pas pris garde, s'est révélé totalement inféodé aux actionnaires – notamment les fonds de pension – qui l'avaient, à dessein, fait roi. Et qui lui imposèrent une seule feuille de route : maximiser la valeur actionnariale.

Dès lors, il devenait indispensable de se « recentrer sur son métier », ce qui en clair voulait dire se débarrasser des branches d'activité qui, bien que rentables, ne l'étaient pas suffisamment. Et dans le même élan, se débarrasser aussi des services comme la comptabilité, le courrier, la restauration d'entreprise, le service informatique, ... qui plombaient la rentabilité globale de l'entreprise. C'était la grande mode de l'*outsourcing*, comme on disait de l'autre côté de l'Atlantique, l'externalisation des services. Il y eut des cas étonnants comme IBM-France qui a externalisé... son service informatique !

On en est même arrivés à imaginer des entreprises sans usine ! Bien sûr, on allait garder les activités nobles, entendez à haute valeur ajoutée comme la conception et la commercialisation mais la fabrication, on ne voulait plus s'en charger. C'est M. Tchuruk, le PDG qui voulait transformer Alcatel en entreprise sans usine. Ses vœux ont été exaucés car non seulement il n'y a plus d'usine mais il n'y a plus d'Alcatel non plus. Une usine, c'est vrai, c'est un ensemble de locaux, de machines, d'installations, de processus de fabrication... qu'il n'est pas aisé de coordonner. Et puis il y a des salariés. Et ceux-là, c'est encore plus compliqué de les gérer. Ils sont malades, ils réclament sans cesse de meilleures conditions de travail, ils font la grève et surtout, ils coûtent un « pognon de dingue ».

On a vite trouvé une solution à ces inconvénients : il suffisait de délocaliser, vers des pays qui eux, avaient encore des usines et qui surtout disposaient d'une armée de travailleurs à bas salaires, des pans entiers de nos industries. La délocalisation des activités industrielles, pratiquée

compulsivement se présentait comme une avancée significative vers la convoitée « entreprise sans usine ».

Nous en étions là, dans ce paysage économique qui, d'ailleurs, ne semblait nullement émouvoir nos dirigeants, pourtant alertés par quelques esprits chagrins, quand, brutalement, un vilain virus sans crier gare, est venu nous ramener à la réalité de notre situation. On le sait, c'est quand la mer se retire que les récifs apparaissent. Et les récifs, en l'occurrence, c'étaient les décombres fumants de notre tissu industriel, c'était notre absence d'autonomie dans de nombreux secteurs stratégiques.

Devant l'ampleur de notre pauvreté industrielle, de notre dépendance vis-à-vis notamment de « l'usine du monde », nous avons rapidement trouvé une parade : il suffisait de faire en sorte de relocaliser les industries sur notre territoire. Mais c'est précisément à cet instant que l'imprévisible Covid a frappé une seconde fois, en nous faisant découvrir que les métiers qui semblaient à l'abri d'une délocalisation, ne l'étaient pas tous et qu'après les usines, c'étaient les emplois des services qui commençaient à fuir vers ... des cieux plus accueillants.

Comme l'écrit Baptiste Legrand (L'Obs du 23 septembre), *en démontrant que le travail à distance est possible, la crise sanitaire pourrait bien engendrer une nouvelle vague de délocalisations qui toucherait cette fois, les métiers de bureau qui migreraient de l'Europe vers les pays émergents.*

Selon les experts de la COFACE, « *l'une des plus lourdes conséquences de la crise sanitaire, est la banalisation du travail à distance* ». Et les métiers qui étaient jusqu'alors considérés comme non délocalisables, le sont devenus. Dans un livre publié avant la pandémie, *The Globotics Upheaval : Globalization, Robotics and the Future of Work* (W&N, 2019, non traduit), Richard Baldwin, professeur d'économie à l'université de Genève, connu pour ses recherches sur les effets de la robotisation, annonce,



lui, notre entrée « *inéluable dans une nouvelle phase de la mondialisation* ». « *Après les ouvriers, après les paysans, écrit-il, c'est au tour des employés de faire face à une concurrence internationale* ».

Si l'on en croit ces avis autorisés, l'Europe, après avoir vu partir ses usines, doit se préparer à affronter une nouvelle vague de délocalisations, qui concerne, cette fois, les cols blancs. Cette transition qui montrait déjà son museau, s'annonce comme devant être rapide, car la pandémie a eu un effet accélérateur. Le Covid, en effet, a montré qu'une grande partie des tâches administratives peut être réalisée à distance, depuis son domicile, ou ... dans des pays aux salaires plus raisonnables.

Ce n'est pas vraiment une surprise dans la mesure où les groupes informatiques déléguaient déjà une bonne partie de leur activité à des ingénieurs indiens. Mais la situation est nouvelle pour les autres entreprises qui ne disposent pas de l'expertise numérique de groupes comme Capgemini ou IBM. Ainsi, Air France devrait délocaliser prochainement une partie de son service comptable, faisant « migrer » 130 emplois de Toulouse et de Roissy à Budapest. Le groupe Air France-KLM a d'ailleurs déjà externalisé une partie de ses activités financières en Inde. A Rouen est installée une société américaine, Carrier Transicold, leader mondial du matériel frigorifique. Les salariés de cette société, florissante, ont appris juste avant les vacances d'été que les emplois du service comptable allaient être regroupés à Prague, la mise en service d'un nouveau logiciel permettant d'harmoniser la saisie des factures au sein de l'ensemble du groupe. Neuf postes sont supprimés et les employés du service achats sont eux aussi menacés.

Ce processus qui aurait dû normalement s'étaler dans le temps, a été réalisé à marche forcée, en quelques mois, pendant le confinement. Des freins psychologiques ont été levés et de nouvelles méthodes d'organisation du travail ont été testées. Les entreprises ont compris qu'il était possible de faire exécuter certaines tâches à l'étranger pour beaucoup moins cher. Les call centers français qui avaient déjà ouvert la voie, ont perdu 23% de leurs effectifs en cinq ans et désormais les deux tiers des emplois du secteur sont localisés à l'étranger, dans des pays francophones. Il ne s'agit pas d'emplois qualifiés, mais le gain n'est pas négligeable pour l'employeur. La Coface a calculé que, dans un pays comme la France, si un emploi « télétravaillable » sur quatre était délocalisé, les entreprises réduiraient leurs coûts salariaux de 7%.

Il semble donc que de nombreux emplois occidentaux soient menacés. Combien ? La Coface a donné un chiffre qui paraît vertigineux : elle évalue à 160 millions le nom-

bre d'emplois télétravaillables dans les pays riches. De son côté, la Commission européenne estime que 37% des emplois en Europe sont concernés.

En pourcentage d'emplois télétravaillables, les secteurs les plus exposés seraient, en France, selon la Coface, les suivants :

• Banques, assurances	92%
• Information, communication	79%
• Conseil	67%
• Arts et divertissements	46%
• Services aux entreprises	36%
• Transport, logistique	30%
• Commerce	28%

Il faut cependant préciser que ce n'est pas parce qu'un emploi est éligible au télétravail qu'il est intégralement délocalisable. De nombreux métiers requièrent une présence plus ou moins régulière dans l'entreprise. Le contact direct avec les clients ou une connaissance de la culture et de l'environnement d'une population, comme dans le secteur du marketing, par exemple, ne sont pas réalisables à distance. En revanche, les métiers comme la comptabilité, le développement informatique, le service après-vente, sont ceux qui ne nécessitant aucun contact direct avec le client, sont évidemment les plus facilement délocalisables.

En dehors des emplois qui pourraient être délocalisés vers les pays émergents, la télémigration devrait entraîner la transformation des métiers. Certains emplois ne pourront pas être intégralement délocalisés, mais le seront en partie. Les métiers concernés devront donc s'adapter et trouver d'autres formes d'organisation car la nature de certains emplois sera modifiée.

Ce qui est une mauvaise nouvelle pour les salariés des pays occidentaux est une opportunité pour les classes moyennes éduquées des pays émergents comme le Pakistan, le Brésil, le Kenya, le Sénégal. Les pays qui bénéficieront le plus des délocalisations sont ceux qui sont situés dans le même fuseau horaire que les pays délocalisateurs, les communications étant plus aisées. La proximité culturelle et linguistique devrait jouer elle aussi.

Les classes moyennes occidentales pourraient faire les frais des bouleversements qui s'annoncent. Lorsqu'on voit comment la désindustrialisation, le chômage de masse et le sentiment d'abandon et de déclassement nuisent à la bonne tenue de nos démocraties, on ne peut que redouter l'impact que pourrait avoir cette situation sur la cohésion de nos sociétés.

TCHEKHOV ET L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

PAR ROGER LAURENT

Il peut être salutaire, parfois de relire les grands auteurs. Relire Tchekhov, par exemple, peut aider à mesurer le chemin que semble prendre notre belle démocratie... dans une direction contestable.

L'allocation de rentrée scolaire a, on l'a vu, récemment inspiré ce fin commentaire : « *On sait bien si on regarde les choses en face, que parfois il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments* ».

Ce commentaire du ministre de l'Éducation a été complété pour ne pas dire appuyé par ces mots : « *Il y a, comme partout, des gens qui font les choses comme il faut, et il y a toujours des gens qui [ne] les font pas comme il le faut et qui n'utilisent pas l'argent [à bon escient]* », prononcés, ceux-là par notre président, lui-même.

Il aurait été intéressant de savoir qui sont, dans l'esprit de notre président, « *ceux qui n'utilisent pas l'argent comme il le faut* ». Mais il s'agit sûrement d'individus mesquins qui ne méritent aucune considération.

Ces commentaires sur l'utilisation supposée de l'allocation de rentrée scolaire a rappelé à l'essayiste Mara GOYET (*L'Obs* du 16 septembre 2021), une correspondance du grand écrivain et dramaturge Anton Tchekhov. L'auteur de *La Mouette* a vu les campagnes son pays ravagé par une famine épouvantable en 1891. Une terrible épreuve suivie un an après par une épidémie de choléra qui a déclenché des émeutes, des agressions contre les médecins, soupçonnés d'être à la solde des plus riches.

Secourir le monde paysan s'avéra indispensable mais difficile, notamment en raison de l'opposition des notables locaux aux distributions de nourriture, au motif qu'elles risquaient d'encourager la fainéantise. Le gouverneur de Nijni Novgorod alla même jusqu'à fustiger « *l'arrogance et l'avidité* » des paysans lors des distributions de pain. Et leur inconséquence : ils en profitaient, les gredins, pour oublier leurs dettes.

C'est dans une lettre adressée à Souvorine, le 20 octobre 1891, que Tchekhov s'insurge contre cette attitude odieuse et indécente. En quelques lignes, Anton Tchekhov, qui est aussi médecin, cloue au pilori ceux qui accablent les pauvres : « *A l'heure actuelle, parler de tendance à la paresse, d'ivrognerie et ainsi de suite est aussi bizarre et peu délicat que de faire la leçon à quelqu'un en train de vomir ou atteint de typhus.* »



Evidemment, l'aide aux familles doit être utilisée selon sa destination : acheter des fournitures scolaires. Mais on ne doit pas oublier que les familles qui en bénéficient sont aussi les plus pauvres, une situation dont ils ne sont pas forcément responsables. Les suspecter et les morigéner est pour le moins inconvenant, voire déplacé. « *S'il arrive que les paroles de consolation répugnent lors d'un vrai malheur, alors quel effet doit avoir la morale et comme elle doit sembler stupide et insultante. Aux yeux des repus, quinze roubles d'arriérés, et l'on est déjà une tête de linotte, il faut éviter de boire* », écrivait Tchekhov.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de boisson mais d'écrans plats, mais l'esprit reste le même, mesquin et dénué de la moindre compassion : on est dans la lignée des « repus », autosatisfaits qui distribuent les mauvais points aux plus démunis. L'auteur de *La Cerisaie*, l'écrit très clairement : « *Il y a dans la satiété, comme dans n'importe quelle force, une certaine part d'arrogance et cette part se manifeste avant tout par les leçons que le repu donne à l'affamé.* »

Comme le dit Mara Goyet, Tchekhov nous réconcilie avec l'humanité, c'est « *un repère et un remède à l'insensibilité comme à la médiocrité* ».



CONFÉRENCES, SORTIES CULTURELLES

La chronique de Jean-Charles Lachernais



Matisse comme un roman

Le Centre Pompidou souhaitait rendre hommage à **Henri Matisse** à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de sa naissance au travers de l'exposition « **Matisse, comme un roman** ». Au grand regret des

amateurs d'art, cette visite s'est avérée interdite par la réglementation sanitaire. Pourquoi ne pas remplacer cette sortie par une visite virtuelle en profitant des nouvelles technologies. Ainsi, nous vous avons proposé une visio-conférence qui a été commentée par Marie-Hélène Calvignac, historienne de l'art.

Cette première expérience fut un succès. Nous avons reproduit ce schéma avec deux autres visio-conférences ; l'une sur **Cézanne** et la dernière sur **Botticelli** car les conditions liées au COVID ne nous permettaient pas une visite groupée.

Cette expo se tient actuellement au **musée Jacquemart-André** jusqu'au 24 janvier 2022, visite individuelle que nous vous recommandons après l'excellente visio-conférence que nous a proposée Marie-Hélène Calvignac au cours de laquelle elle nous a expliqué les novations de ce peintre essentiel de la Renaissance et son influence sur les artistes florentins du Quattrocento.

Les musées sont désormais accessibles avec des jauges variables. Le musée **Marmottant Monet** accepte des groupes limités à 15 personnes et organise la première exposition jamais consacrée à **Julie Manet** intitulée « **Julie Manet, la mémoire impressionniste** ». Nous avons demandé à Marie-Hélène Calvignac de nous proposer une visite guidée de cette exposition. La date choisie – 30 novembre 2021 – a fait le plein de réservations en quelques heures. Devant ce succès, nous avons pu obtenir un nouveau créneau pour le 15 mars 2022.

Devons-nous poursuivre les visio-conférences ? A l'évidence, cette formule permet de bénéficier de commentaires et explications de qualité, dans des conditions de confort appréciées. Ces conférences permettent une analyse plus fine que lors de la visite de l'exposition parfois au milieu d'une foule importante.

Il suffit de posséder un ordinateur muni d'une caméra. Chacun reçoit un lien qui lui permet de se joindre à la visio-conférence ; un clic et les participants apparaissent à l'écran.

Cette formule peut aussi venir en complément de la visite guidée.

Merci de nous apporter vos avis.

Autre sortie culturelle, nous irons au **théâtre des variétés** le 23 novembre prochain voir et applaudir Marie Anne Chazel et Régis Laspalès dans « **La Famille et le potager** », une farce tendre, dingue et décalée au cynisme décapant. Pour ceux qui le souhaitent, un dîner au Grand Café des Capucines leur sera préparé.



LE COIN BIBLIOTHÈQUE

PAR ROGER LAURENT

A l'heure où nous nous interrogeons sur notre « société patriarcale », la figure du père semble avoir inspiré, en cette rentrée littéraire de l'automne 2021, de nombreuses romancières et de non moins nombreux romanciers. Et on y trouve le portrait de « salauds » comme l'hommage à des êtres admirables.

On peut citer, sans que cette liste soit exhaustive, Christine Angot (*Le Voyage dans l'Est*), Amélie Nothomb (*Premier sang*), Jean-Baptiste Del Amo (*Le Fils de l'homme*), Marc Dugain (*La Volonté*), Sorj Chalandon (*Enfant de salaud*) ou encore Simonetta Greggio (*Bellissima*), Emmanuelle Lambert (*Le Garçon de mon père*)...

Ce sujet – fort heureusement – n'éclipse en aucune manière les autres publications de cette rentrée, laquelle, si l'on en croit les critiques, ne manque pas de pépites, telles que l'évocation originale et subtile de l'intelligence artificielle de Kasuo Ishiguro (son premier livre depuis son prix Nobel de littérature en 2017) ou l'inventivité stylistique du Russe francophone Dimitri Bortnikof.

Nous évoquerons plus longuement certains de ces ouvrages dans le prochain numéro du *Lien*. Pour l'heure, vous trouverez ci-après – comme à l'accoutumée – la présentation de quelques livres que nous avons eu plaisir à lire cet été.

Voici une brève présentation de quelques livres que nous avons eu plaisir à lire

AU MILIEU DE L'ÉTÉ, UN INVINCIBLE HIVER

VIRGINIE TROUSSIER
GUÉRIN. ED. PAULSEN



En juillet 1961, Pierre Mazeaud, alpiniste chevronné, tente avec six camarades, trois Français et trois Italiens – dont le célèbre alpiniste italien Walter Bonatti –, d'ouvrir une nouvelle voie dans la face sud du Mont Blanc.

Normalement, la face sud d'un sommet est plus aisée à gravir que la face nord. S'agissant du

Mont Blanc, ce n'est pas le cas et la face sud – côté italien – est la plus escarpée, la plus sauvage. Dans cette face sud, plusieurs itinéraires ont été empruntés. Il en reste un qui a résisté à plusieurs précédents assauts et qui demeure donc

involé, c'est le redoutable pilier central du Frêne. Et c'est justement cette ascension que nos sept alpinistes ont le désir de réaliser pour atteindre le sommet du Mont Blanc. Le pilier central du Frêne ? Une ligne vierge, droite, verticale, truffée de difficultés mais d'une beauté à couper le souffle ! Et donc terriblement attirante !

Tous les alpinistes savent qu'une grande course commence bien avant de se colleter avec les parois et Virginie Troussier nous fait vivre cette fièvre qui règne parmi les protagonistes lors de la préparation des sacs. Il y a d'abord l'énorme quantité de matériel d'escalade : cordes, pitons, mousquetons, marteaux, coins de bois, ... qu'il faut minutieusement réunir. Mais aussi tout l'équipement nécessaire pour bivouaquer, se nourrir, s'hydrater, se protéger du froid.

Les deux équipes – la française et l'italienne – se rejoignent à la cabane-bivouac de la Fourche, sur l'arête Kuffner, cette belle arête aérienne qui relie la Tour Ronde à l'épaule du Mont Maudit. L'air est doux et la météo s'annonce excellente pour les jours qui viennent. Encadrés par l'expérimenté Pierre Mazeaud et par le grand Walter Bonatti, l'enthousiasme règne, seulement teintée d'un peu

d'appréhension. Mais les sept sont prêts, impatients d'en découdre avec ce pilier, même s'ils sont conscients des difficultés qui les attendent.

La première journée se déroule selon leurs plans. Ils ont progressé dans la paroi et installent leur bivouac pour passer la nuit. Au réveil, des signes annonciateurs d'une possible dégradation météorologique se manifestent dans le ciel. Mais nos sept gaillards en ont vu

d'autres et il leur est déjà arrivé d'être retardés par une tempête passagère. Qui ne les a nullement empêchés d'atteindre leur objectif.

Hélas, la tempête qu'ils vont essayer ne sera pas passagère. Impensable pour un mois de juillet, elle va s'abattre, dantesque, pendant une semaine. Piégés à 4.000 mètres, ils doivent se résoudre, pour sauver leur vie, à redescendre pour rejoindre la cabane-refuge la plus proche. Et descendre des pentes abruptes, dans la neige profonde qui ne cesse de tomber et qui masque les dangers et les passages exposés, ne ressemble que de très loin à une promenade bucolique dans la douceur d'un alpage.

Le ciel est en furie, la foudre tombe, la tempête lacère les tentes. Les gants, les vêtements sont durcis par le gel, les corps s'épuisent, les âmes flanchent. La mort rôde et elle va frapper. Une seule chose résiste dans cette dégringolade de la résistance aux éléments déchaînés : l'amitié. Les hom-

mes se soutiennent, s'entraident, se parlent, s'encouragent.

Dans ce récit, serré et poignant, Virginie Troussier s'attache à décrire, méticuleusement, dans une réelle finesse de style, l'horreur des sept jours de cette retraite, la détresse de ces hommes – pourtant aguerris – face à la colère des éléments. Mais aussi la force mentale de ceux qui vont survivre à cette terrible aventure...

A la suivre tout le long de ces terribles journées, on sent bien qu'elle aussi, elle aime cet univers des « hautes solitudes » et qu'elle nourrit à l'endroit de ces chevaliers, de ces « conquérants de l'inutile », une admiration sans borne. Et, comme eux, elle sait que la montagne prend parfois la vie de ceux qui l'aiment... et qu'elle continue cependant de fasciner et d'attirer... Car la beauté de la montagne « est toujours neuve. Elle ne se répète jamais. »

Le montagnard s'accepte vulnérable, il mise tout sur une hauteur qui l'a saisi. Attiré par la peau de la Terre, l'épiderme des sommets, il s'engage pour le plaisir de se fondre dans les éléments, le ciel, le jour et la nuit, les gestes continus, la paroi striée de lignes qu'il faudra suivre comme les lignes de la vie même. Ce qu'il engage avec la montagne n'est plus seulement combat ou possession, mais étreinte, corps-à-corps et dialogue. Il visualise une ligne, un mouvement, une trajectoire, une expérience. Il sculpte le sommet à son image. Là-haut, en orbite, on prend la lumière autrement.

LES ROSES NOIRES

GÉRARD MORDILLAT

ALBIN MICHEL

Quatre femmes, quatre destins pour un même combat. Le monde où elles vivent est ravagé par une guerre dont on cerne mal les protagonistes. Le climat est totalement dérégulé, la chaleur, la pollution, les pluies incessantes sont le lot du quotidien. L'ultralibéralisme règne en maître absolu, le profit est érigé en valeur suprême, les protections sociales ont été supprimées, les libertés publiques aussi. Un rationnement alimentaire a été instauré et les plus pauvres, affamés et démunis errent, au risque de leur vie, à la lisière des quartiers dévastés.

Le pays est sous l'emprise implacable d'un ordre libéral-fasciste et suprémaciste. Très hiérarchisées, ses milices armées, les « Souchiens » (les blancs de souche) chassent en meute et s'arrogent tous les droits sur les « niggers », c'est-à-dire la population qui n'est pas de pure race blanche. Le pouvoir est détenu par un Conseil dont on ignore qui le compose, comment ses décisions sont prises. L'enseignement est assuré par un organisme privé, chargé

de dispenser un Ordre dit « moral ». Les miliciens sont partout, à l'étage du dessus de votre immeuble, dans l'atelier ou le bureau voisin du vôtre. Les dénonciations vont bon train.

La population est fichée et classée en « castes » : les Puissants, les Possédants, les Sachants, les Servants. Les autres, ceux qui n'appartiennent pas à l'une de ces castes, sont soumis à des « tests d'utilité » et peuvent se retrouver dans la catégorie des Inutiles. Des gens à éliminer le plus rapidement possible. Orden est poète, donc parfaitement Inutile. Il échappe de peu à la traque des Souchiens lancés contre lui et il n'aura d'autre solution, sous l'instigation d'une des Roses noires, de rejoindre ceux qui se rebellent.

Car la résistance s'organise avec des téméraires déterminés à résister, d'autant plus déterminés que leur survie est en jeu. Dans une ville en feu, sous les bombardements,



les combats sont d'une violence inouïe. Des deux côtés des belligérants, Mordillat met en scène de nombreux personnages mais le rôle des quatre Roses noires, leur énergie, leur soif de vie sont impressionnantes.

Les *Roses noires* n'est pas, on le voit, un roman à l'eau de rose. Son auteur nous raconte une histoire glaçante, effroyable qui se déroule dans un lieu et dans un temps tous deux indéterminés. Mais il semble nous suggérer que nous pourrions être en France, à Paris peut-être et dans un avenir qui pourrait n'être pas si lointain... dans le prolongement de notre monde actuel...

Lorsqu'on connaît le parcours de Gérard Mordillat, on comprend qu'il fait de cette dystopie un roman de combat, de résistance collective, dans lequel les femmes jouent un rôle clé. C'est aussi – et c'est peut-être le message qu'il envoie – un livre d'espoir qui montre que, face au plus puissant des pouvoirs, il y aura toujours une résistance, il

y aura toujours des âmes fortes qui se lèveront. Il a fait sienne la célèbre phrase de Brecht qu'il cite volontiers : « *Ceux qui se battent peuvent perdre, ceux qui ne se battent pas ont déjà perdu.* »

Mordillat apprécie manifestement la compagnie des femmes particulièrement des combattantes, ces « Roses noires » qui se rebellent. N'a-t-il pas, en 2018 consacré un film à Lucie BAUD, la première femme syndicaliste française ? Film inspiré du beau livre de Michelle Perrot, *Mélancolie ouvrière*, dans lequel l'historienne relate le parcours de cette syndicaliste pionnière qui déclencha et mena en 1905 et 1906 les grandes grèves dans les filatures de soie à Vizille et à Voiron, pour mettre fin aux inhumaines conditions de travail qui régnaient dans les filatures. Entrée comme apprentie en soierie à 12 ans, cette femme admirable et d'un courage hors du commun s'est battue, n'a jamais cédé et a obtenu une victoire posthume quand ses revendications sont devenues la règle commune.

UN ÉTÉ AVEC RIMBAUD

SYLVAIN TESSON
FRANCE INTER. EQUATEURS PARALLÈLES

Sylvain Tesson, le baroudeur impénitent, épris de terres inhospitalières, qui passe six mois, seul, dans une cabane au bord du lac Baïkal, qui traque, dans la toundra, pour simplement l'apercevoir, la panthère des neiges, l'écrivain-voyageur, attiré, aspiré par la visite de « régions désespérées », qui excelle à mettre des mots sur les endroits improbables où il pose ses chaussures, qui sait traduire les émotions que lui procure la belle nature dans ses aspects les plus rudes et les plus sauvages, ce releveur de défis insensés, était sans doute mieux placé que personne pour nous parler de Rimbaud.

Il n'a d'ailleurs pu s'empêcher, en guise de prélude, de mettre ses pas dans ceux du jeune écolier fugueur qui parcourait à pied d'énormes distances « les poings dans ses poches crevées » avec sa muse en bandoulière.

Il va bien évidemment s'intéresser au jeune Arthur qui versifiait en latin à l'âge de onze ans puis tenter de comprendre l'adolescent qui voulait « trouver une langue » pour explorer, repenser le monde, et tenter de déchiffrer le météore Rimbaud qui avant ses dix-neuf ans avait tout dit, tout écrit et qui, abruptement, décide que le temps des mots étant révolu, celui de l'action était venu.

C'est qu'en effet, chez Rimbaud, ni le poète adolescent, ni l'homme qui voulait le gommer, sont faciles à déchiffrer.

Comment relier le gamin qui fait l'école buissonnière sur le chemin de halage de la Meuse et qui, quelques années plus tard considère soudain que la Meuse est trop sage, l'été ardennais trop court et l'hiver à Charleville trop long.

Comment accompagner Rimbaud dans sa fuite, dans sa recherche de l'endroit où il pourrait oublier la poésie, ces fadaïses ? Comment le suivre dans ses marches éprouvantes sur les pistes caillouteuses et surchauffées d'Arabie ? Il ne savait sans doute pas, ou peut-être ne voulait-il pas le savoir, que voyager, s'enfuir, c'est « promener son mal de vivre en croyant le semer » et que l'enfer, pour les déshérités de l'âme, dure plus longtemps qu'une saison. Et que, même lorsqu'on a des « semelles de vent », l'oubli, comme l'inconnu s'avèrent souvent inatteignables.

Quand bien même on croit avoir gommé la « géographie maudite », l'Ardenne, Bruxelles, Paris et qu'on veut confier au soleil d'Afrique le soin de purifier les « forfaitures », on se heurte à une profonde désillusion.

« *Qu'est-ce qu'une poésie qui ne s'écrit pas dans la douleur ? Une chanson de variété.* »

« *La traversée rimbaldienne ressemble à une expiation. L'Afrique ? Un cilice.* »





PRATIQUE

Brèves infos de Pierre Rapetti

DONS AUX ASSOCIATIONS CULTUELLES

Celles versées entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2022 bénéficieraient d'une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 554 euros de dons en 2021 (art. 7 projet de loi de Finances rectificative pour 2021)



FACILITÉS DE L'ASSURANCE-VIE EN MATIÈRE FISCALE SUR LE PLAN SUCCESSORAL

En cas de succession, la fiscalité de l'Assurance-vie est avantageuse pour le conjoint survivant et dans certains cas pour des frères et sœurs. Il existe deux cas principaux :

1. Le souscripteur est vivant et souhaite récupérer tout ou partie de son épargne : s'il n'a effectué aucun retrait il n'aura que les prélèvements sociaux à payer (17,2%) sur la rémunération des fonds euros. Pour les autres supports, l'impôt ne s'applique qu'en cas de rachat. Si l'assuré retire son épargne sur un contrat de plus de 8 ans, les intérêts et plus-values sont imposables à l'IR ou sur option à un prélèvement forfaitaire de 7,5% après un abattement de 4600 euros (9200 pour un couple).
2. En cas de succession, les époux et partenaires pacsés sont exonérés de droits de succession. Par ailleurs, des frères et sœurs peuvent aussi être exonérés de droits, s'ils sont célibataires, veufs ou divorcés, ont plus de 50 ans, et

au moment du décès de l'assuré avoir préalablement vécu au moins cinq ans auprès de lui.

POSSIBILITÉ DE DÉCLARER DES DONS MANUELS EN LIGNE

Depuis le 30 juin, les dons manuels (argent liquide, chèques, actions, etc.) consentis à des enfants mineurs ou reçus, peuvent être déclarés en ligne. Pour cela, il y a lieu de se rendre sur le site des impôts, sélectionner la rubrique «déclarer», puis «vous avez reçu un don, déclarez-le». Une fois tous les champs renseignés, on est informés des droits de donation à régler. Toutefois le paiement des droits en ligne par carte bancaire ou prélèvement ne sera possible qu'en septembre. En attendant, il convient d'imprimer la déclaration et de l'adresser avec le règlement au Service départemental de l'enregistrement.

TESTAMENT EN CAS DE SUCCESSION

La copie d'un testament en cas de succession n'est pas toujours suffisante. La loi prévoit que la copie d'un original a la même force probante qu'un original, mais qu'un original peut toujours être exigé s'il subsiste.

En cas de litiges, la copie d'un testament olographe (sans acte notarié) n'est pas valable (Cour de Cassation du 03/06/2021) Dans tous les cas la meilleure solution est l'acte notarié.

MONTANTS VERSÉS EN ASSURANCE-VIE CONSIDÉRÉS COMME EXAGÉRÉS

Les montants versés au titre d'une assurance-vie n'ont pas à être compris dans une succession, toutefois des primes versées par un souscripteur considérées comme exagérées, en

fonction de ses moyens financiers, peuvent être réintégrées dans une succession (art. L132/13 du code des Assurances). Si au moment de la succession les héritiers estiment que les sommes sont exagérées, ils peuvent saisir la Justice et demander la réintégration des montants contestés dans la succession. Cette mesure a pour effet de préserver les intérêts des héritiers réservataires, qui seraient désavantagés au profit d'un conjoint, d'un pacsé ou de toute autre personne.

Les suggestions de France Rapetti

« Il ne fallait pas le dire »

avec Evelyne Bouix et Pierre Arditi, au théâtre de la Renaissance

« Fallait pas le dire surtout à quelqu'un de mauvaise foi. Alors que dans certains domaines la parole semble de moins en moins contrainte, certains sujets deviennent tabous ou trop sensibles pour être évoqués : grandes questions existentielles, secrets de famille, de toutes façons elle et lui se contredisent ». Un bon moment de théâtre...

Après Truffles Folies,

rue Malard, Truffles Folies Rive droite, 48, rue de Berri 75 008

Chez Truffles Rive droite, toujours de très bons plats avec une belle quantité de truffes fraîches. Pour celles et ceux qui aiment les truffes, une bonne adresse !



POUR SOURIRE OU... RÉFLÉCHIR



DE FRANCE RAPETTI,
CE MOT D'ENFANT :

**Une petite fille de 6 ans m'a dit :
finalement le masque c'est bien
lorsque tu as envie de bailler
tu n'es pas obligée de mettre la
main devant ta bouche !**

L'ANTONOMASE, QUEL CHIC !

Chaque semaine, dans la revue L'ELEPHANT, Isabelle Mimouni, professeure de lettres en classes préparatoires littéraires, propose de décrypter un mot lié à l'actualité. Voyez ce qu'elle écrit à propos du mot « ZOOM ».

Le comble du chic pour un nom propre, c'est d'être qualifié d'antonomase... Quand *Tartuffe* devient un *tartuffe*... quand *Frigidaire* devient un *frigidaire* : se métamorphoser en nom commun, voilà une preuve de popularité... qui prend généralement un certain temps.

Ainsi a-t-il fallu 70 ans bien sonnés pour que la marque Frigidaire déposée par General Motors en 1918 figure dans le *Dictionnaire de l'Académie* (9^{ème} édition débutée en 1986) à l'entrée *frigidaire* comme synonyme de *réfrigérateur* !

A ce titre, l'exemple de *zoom* pourrait rester un cas d'école en linguistique. Car en moins d'un an, la marque *Zoom* désignant la société californienne de services de téléconférence fondée en 2011 s'est transformée en nom commun.

En effet, en proposant gratuitement ses services aux systèmes éducatifs de nombreux pays durant la pandémie, l'entreprise a su s'imposer au point de donner son nom au principe de *visio-conférence* qu'elle a mis à disposition des utilisateurs. Il faut dire qu'à l'usage, *visio-conférence* n'est pas très satisfaisant : sa concurrence avec vidéo-conférence, sa longueur, sa composition sur *conférence* (qui ne rend

pas compte de l'interactivité de la plate-forme) ont pu en rebuter plus d'un.

Autre avantage de *zoom*, le mot figurait déjà dans la langue, aussi bien sous forme de nom que de verbe. Résultat : on a un *Zoom* à 13h avec sa classe de 1^{ère}, on zoome à 19h pour l'apéro... et même, les pompes funèbres organisent un zoom pour l'enterrement de Tatie.

On n'expliquera pas ici la raison pour laquelle, en 2011, l'entreprise américaine s'est choisi *Zoom* comme signe distinctif. Sans doute quelque agence de *namings*, après étude approfondie du dossier, a-t-elle proposé ce mot court, plaisant et qui sonne moderne. Il s'agit en effet d'un terme très récent, aux racines encore peu profondes.

SACRÉS ANGLAIS...

C'est à la toute fin du XIX^e siècle, que les Anglais, imaginent l'onomatopée *zoom* pour rendre compte d'un tout nouveau bruit de moteur. Quand les Français inventent *vroum-vroum* et découvrent le *vrombissement* (*vrombir* apparaît dans un texte d'Alphonse Daudet et *vrombissement* est attesté pour la première fois en 1907), les Anglais - dont les moteurs, à n'en pas douter, produisent des sons plus feutrés que les nôtres - choisissent *zoom*, et adoptent le mot pour parler en particulier des avions qui, pendant la Première Guerre mondiale, mitraillent en piqué ou montent en chandelle.

Et voici qu'en 1917, en pleine guerre aérienne, le français s'empare de *zoom* pour parler du mouvement rapide d'un avion.

Pendant ce temps, les Anglais, forts du sens particulier de *zoom* - se rapprocher d'une cible à toute vitesse - se dotent d'un nouvel emploi métaphorique ; et l'on voit apparaître en 1936 la « *zoom lens* » du photographe, que nous leur empruntons dans les années 1950 pour parler d'un effet d'éloignement ou de rapprochement rapide obtenu au moyen d'un objectif à focale variable. Très vite d'ailleurs, par métonymie, le *zoom* désigne l'objectif lui-même.

Aujourd'hui, le sens photographique de *zoom* ne figure pas encore dans la 9^{ème} édition du *Dictionnaire de l'Académie*... il faut dire que les Habits verts ne sont toujours pas arrivés à la lettre Z. Qui sait ? peut-être lorsqu'ils en viendront au dernier volume de leur grand œuvre pourront-ils intégrer le sens moderne de *zoom* qui n'est assurément pas la moindre des conséquences de la pandémie...



ETES-VOUS ANOSOGNOSIQUE ?

Voyez ce que nous dit le professeur Bruno DUBOIS, directeur de l'Institut de la Mémoire et de la Maladie d'Alzheimer (IMMA) à la Pitié-Salpêtrière - Hôpitaux de Paris :

DEPUIS UN CERTAIN TEMPS...

1. J'oublie les noms de familles...
2. Je ne me souviens plus où j'ai rangé certaines choses...
3. En parlant, il m'arrive de m'arrêter et ne plus savoir de quoi je parlais...

Avant, je craignais qu'il s'agisse d'un début d'Alzheimer...mais aujourd'hui, à la lecture de cet article, je suis rassuré : *« Si quelqu'un a conscience de ses problèmes de mémoire, c'est qu'il n'a pas l'Alzheimer. »*

Il s'agit de l'**anosognosie** ou l'oubli temporaire.

La moitié des gens de 60 ans et plus présentent certains symptômes qui sont plutôt dus à l'âge qu'à la maladie

Il arrive souvent chez les personnes de 60 ans et plus qu'elles se plaignent que la mémoire leur fait défaut :

« Les informations sont toujours dans le cerveau, c'est le "processeur" qui fait défaut. »

LES CAS LES PLUS RÉPANDUS SONT :

- › l'oubli du nom d'une personne,
- › le fait de se rendre dans une pièce de la maison et ne plus se rappeler pourquoi on y allait,
- › un blanc de mémoire pour un titre de film ou d'un acteur, d'une actrice,
- › une perte de temps à chercher où on a laissé ses lunettes ou ses clés.

APRÈS 60 ANS,

La plupart des gens présentent une telle difficulté, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'une maladie mais plutôt une caractéristique due au passage des années.

Bien des gens sont préoccupés de ces oublis. D'où l'importance de l'affirmation suivante :

« Ceux qui sont conscients de souffrir de ces oublis n'ont pas de problème sérieux de la mémoire. »

« Ceux qui souffrent d'une maladie de la mémoire, dont l'Alzheimer, ne se rendent pas compte de ce qui se passe. »

Le professeur Bruno Dubois, rassure la majorité des personnes préoccupées par leurs oublis :

« Plus on se plaint de pertes de mémoire, moins il est probable de souffrir d'une maladie de la mémoire. »

ULTRACREPIDARIANISME

Un mot savant pour désigner un comportement de plus en plus répandu, notamment sur les réseaux sociaux en cette période de crise sanitaire. Ce terme désigne l'action de parler et de donner un avis sur des sujets pour lesquels nous n'avons pas de compétences avérées.

Le mot ultracrepidarianisme, qui peut s'écrire avec ou sans accent, désigne la tendance de certaines personnes à s'exprimer sur des sujets qu'elles ne connaissent pas. On l'utilise aussi bien en référence à des personnes lambda qui donnent leur avis, notamment sur les réseaux sociaux, qu'en référence à des experts qui donnent publiquement leur opinion sur un domaine qui n'est pas le leur.

Ultracrepidarianisme est un emprunt à l'anglais ultracrepidarianism, lui-même composé de l'adjectif ultracrepidarian et du suffixe -ism. Ultracrepidarian a été utilisé pour la première fois par l'essayiste britannique William Hazlitt en 1819. Il utilise alors ce mot pour qualifier le critique littéraire William Gifford.

Le mot anglais ultracrepidarian a une origine latine. Il est issu du proverbe latin sutor, ne supra crepidam, qui veut littéralement dire « cordonnier, pas plus haut que la chaussure ». Notez que supra a été remplacé par ultra, de sens similaire.

Ce proverbe latin vient d'une anecdote racontée par Pline l'Ancien : un cordonnier était entré dans l'atelier d'un peintre pour lui remettre une commande.



Il en profita pour admirer les œuvres du peintre et lui signala une erreur dans la représentation d'une sandale. Le peintre la corrigea. Mais quand le cordonnier commença à émettre d'autres critiques, le peintre lui répondit ne supra crepidam sutor iudicaret : « un cordonnier ne devrait pas donner son avis au-delà de la chaussure ».

Même si l'anglais ultracrepidarian existe depuis plus de deux siècles, ce mot est resté rare. En français, ultracrepidarianisme est utilisé pour la première fois en février 2014, comme traduction du mot anglais ultracrepidarianism. Dans un premier temps, il ne se diffuse pas vraiment.

À partir de 2016, le mot commence à être cité, accompagné de sa définition, sans être réellement employé dans des phrases. En 2019, il est utilisé lors d'un colloque sur l'homoparentalité, et il commence alors très doucement à se diffuser.

C'est à partir d'avril 2020 que le mot se répand plus largement, quand le youtubeur Léo Grasset l'emploie dans un tweet largement relayé.

Brice BENMOUSSA

UN PEU DE POÉSIE...

Recueillement

Sois sage, ô ma Douleur, et tiens-toi plus tranquille.
Tu réclamais le Soir ; il descend ; le voici :
Une atmosphère obscure enveloppe la ville,
Aux uns portant la paix, aux autres le souci.

Pendant que des mortels la multitude vile
Sous le fouet du Plaisir, ce bourreau sans merci,
Va cueillir des remords dans la fête servile,
Ma Douleur, donne-moi la main ; viens par ici,

Loin d'eux, vois se pencher les défuntes années
Sur les balcons du Ciel, en robes surannées ;
Surgir du fond des eaux le Regret Souriant ;

Le soleil moribond s'endormir sous une arche,
Et, comme un long linceul traînant à l'Orient ;
Entends, ma chère, entends la douce nuit qui
marche.

Charles BAUDELAIRE. Les Fleurs du mal



LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ECR IDF DU 9 NOVEMBRE 2021

Les adhérents d'ECR IDF ont été heureux de se retrouver nombreux « en présentiel », après plusieurs mois d'abstinence. On se souvient que l'assemblée précédente avait dû se tenir sur Zoom, « en distanciel », en raison de la pandémie.

Nous étions donc plus d'une quarantaine d'adhérents, dotés de 75 pouvoirs, à nous réunir aux salons de l'Etoile de l'hôtel Napoléon situé avenue de Friedland à Paris, en respectant bien entendu tous les gestes barrière.

Nous avons d'abord tenu, sous la présidence de Madame Michèle RAHIER, l'assemblée statutaire de l'association, avec lecture du rapport moral, du rapport financier et du rapport des censeurs. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Les mandats de membres du conseil d'administration de Michèle RAHIER et Michelle RONDOT, qui venaient à expiration, ont été renouvelés et nous avons eu le plaisir de désigner deux nouveaux administrateurs : Jacques LECONTE et Jean-Pierre MONNOT.

Nous avons noté avec satisfaction que, malgré la pandémie qui nous a contraint à ralentir considérablement les activités de l'association, le nombre d'adhérents a continué à progresser pour atteindre un total de 483 adhérents, en progression de 5,9 % par rapport à l'année précédente.

Notre past-président, Alain ROLLAND, maintenant président de la Fédération nationale ECR, a présenté ensuite les activités de coaching mémoire de l'association. Il a rappelé la très grande utilité de cette aide pour les mémorialistes, qui obtiennent, lorsqu'ils sont « coachés » une note supérieure de un point en moyenne à celle des candidats non coachés

et il a invité les retraités qui le souhaiteraient à rejoindre l'équipe des coaches et à participer ainsi à cette activité très valorisante.

Nous avons eu ensuite le plaisir d'accueillir M. Florent BURTIN, Président de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles et M. Laurent BENOUDIZ, Président du Conseil Régional de l'Ordre Paris Ile de France. Nous avons reçu les excuses de M. Vincent REYNIER Président de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris, qui ne pouvait se joindre à nous.

MM. BURTIN et BENOUDIZ nous ont retracé les principaux points d'actualité de la profession.

M. BENOUDIZ a évoqué en particulier la naissance de Sup'Expertise qui va résulter de la fusion à venir entre l'ASFOREF et l'ACE, avec l'objectif de devenir une « business school » majeure, spécialisée dans les métiers de la gestion et de l'expertise comptable et intervenant aussi bien dans le domaine de la formation initiale que de la formation permanente.

M. BURTIN nous a redit tout le prix qu'il attachait aux activités d'ECR IDF, notamment dans le domaine du coaching mémoire, de la défense de nos intérêts à la CAVEC et de l'assistance à des confrères en difficulté.

La réunion s'est clôturée par un déjeuner de qualité à l'hôtel Napoléon, qui a rassemblé de nombreux adhérents et leurs conjoints, qui ont été heureux de retrouver des confrères et amis qu'ils n'avaient pas revus depuis longtemps.

Jean-Pierre GRAMET



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION : QUI FAIT QUOI... ?

TOUS LES MEMBRES DE VOTRE CONSEIL ŒUVRENT À LA VITALITÉ DE NOTRE ASSOCIATION MAIS IL N'EST PEUT-ÊTRE PAS INUTILE DE RAPPELER LES DOMAINES DONT CHACUN EST PLUS SPÉCIALEMENT CHARGÉ. S'ADRESSER À LA BONNE PERSONNE PEUT FAIRE GAGNER DU TEMPS.

Nathan TOPOR	Président d'honneur		
Simon BILSKI	<i>(Momentanément empêché)</i>	simon@bilski.fr	
Edouard FEUTRY	Administrateur	edouardfeutry@numericable.fr	06 16 90 29 58
Brice BENMOUSSA	Administrateur	benmouss@cb-audit.com	06 07 27 13 85
Jean-Pierre GRAMET	Secrétaire général Trésorier	jppgramet@hoche-audit.fr	06 09 18 36 12
Jean-Charles LACHESNAIS	Commission « Musée »	lachesnais-jeancharles@orange.fr	06 22 30 67 33
Roger LAURENT	Rédacteur Le Lien	Rogerlaurent.hc@wanadoo.fr	06 16 92 70 30
Jacques LECONTE	Commission « activités »	leconte.j@wanadoo.fr	06 60 16 67 85
Olivier MARION	Administrateur	omarion@awens.com	06 12 43 83 88
Jean-Pierre MONNOT	Coaching-adjoint	jepimon@gmail.com	06 07 04 55 01
Michèle RAHIER	Présidente	mrahier@rahier.fr	06 07 51 93 11
Alain ROLLAND	Vice-président Site + Coaching	alrolland@hotmail.fr	06 08 74 65 56
Michelle RONDOT	Vice-présidente Secrétaire générale adjointe Trésorière adjointe	michelle.rondot@yahoo.fr	06 09 85 57 92
France RAPETTI	Adjointe Commission activités	France.rapetti@orange.fr	06 72 90 87 37



AGENDA



LA FAMILLE ET LE POTAGER AVEC MARIE-ANNE CHAZEL ET RÉGIS LASPALES

**LE MARDI 25 NOVEMBRE 2021
À 20H30**

AU THÉÂTRE DES VARIÉTÉS
7, BOULEVARD MONTMARTRE
75002 PARIS



GALETTE DES ROIS

**LE MARDI 18 JANVIER 2022
À 12 HEURES**

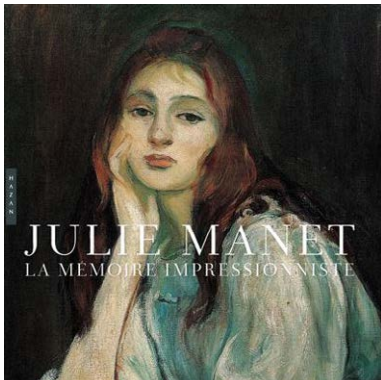
DÉJEUNER
A LA MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE
217, BOULEVARD SAINT GERMAIN 75007 PARIS
METRO SOLFERINO M12
PARKING VINCI BAC-MONTALEMBERT



LOI DE FINANCES

LE MARDI 15 FÉVRIER 2022

CONFÉRENCE DE M. JEAN-PIERRE COSSIN
CONSEILLER MAÎTRE HONORAIRE À LA COUR DES COMPTES,
PROFESSEUR ASSOCIÉ DE DROIT FISCAL, CONSULTANT
DE 14 HEURES 30 À 17 HEURES
VISIOCONFÉRENCE OU PRÉSENTIEL
AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES - IMMEUBLE LE JOUR



JULIE MANET, LA MÉMOIRE IMPRESSIONNISTE

**LE MARDI 15 MARS 2022
À 15 HEURES**

MUSÉE MARMOTTANT MONET
2 RUE LOUIS BOILLY, 75016 PARIS
MÉTRO : LA MUETTE
PARKING INDIGO : 78/80 RUE DE PASSY

COACHING MÉMOIRE

Après une longue interruption due à la pandémie, la réunion des responsables du coaching mémoire des associations régionales, à laquelle se sont joints les coachs de Paris Ile-de-France disponibles, s'est tenue le 18 novembre 2021 au Conseil Régional de l'Ordre des experts-comptables. Elle a été consacrée au bilan des années 2019 et 2020, à partager les expériences de chacun et à étudier les actions pour relancer le coaching qui a tendance à marquer le pas sans doute en raison de l'environnement. Les échanges se sont poursuivis au cours d'un déjeuner festif.

**LE NOUVEAU GUIDE
COACHING MÉMOIRE DEC
EST À LA DISPOSITION DES
COACHS ET DES COACHÉS.**



VENEZ REJOINDRE L'ÉQUIPE DES « COACHEURS » DE L'ECR

Si vous souhaitez accompagner les futurs experts-comptables dans l'élaboration de leur mémoire du DEC (aide à améliorer la forme, le style et la présentation, sans s'immiscer dans le contenu du mémoire), transmettre votre expérience et savoir, prenez contact avec Alain Rolland - 06 08 74 65 56.